

**ACCORD ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET LE GOUVERNEMENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
SUR
LA COOPÉRATION DANS L'ARCTIQUE ET LE NORD**

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de Russie (ci-après dénommés "les Parties"):

Notant les similitudes sur le plan géographique, écologique et culturel des deux pays souverains dans leurs régions respectives de l'Arctique et du Nord,

Animés du désir d'établir un nouveau partenariat mutuellement avantageux axé sur la solution des problèmes communs au profit des résidents des régions de l'Arctique et du Nord des Parties,

Tenant compte du fait que le Canada et la Fédération de Russie, en tant qu'États de l'Arctique, jouent un rôle majeur dans l'étude et la mise en valeur de la région arctique et que celle-ci revêt une importance particulière pour les deux pays,

Ayant à l'esprit les droits conférés et les obligations imposées par le droit international au Canada et à la Fédération de Russie, en tant qu'États de l'Arctique,

Conscients de l'engagement actuel et croissant des pays circumpolaires à l'égard de la coopération en ce qui concerne l'Arctique, la protection des intérêts de sa population, l'utilisation rationnelle de ses ressources et la progression de la région dans la voie de la prospérité grâce à l'amélioration de la coopération circumpolaire,

Convaincus de l'importance de la participation et de la contribution directes des gouvernements provinciaux (républicains), régionaux et locaux, des habitants du Nord, des autochtones et des non-autochtones au développement de l'Arctique et du Nord au sein du Canada et de la Fédération de Russie,

S'inspirant de l'expérience des contacts et échanges bilatéraux concernant le développement de l'Arctique et du Nord acquise dans le cadre des Protocoles canado-soviétiques sur la coopération scientifique et technique du 16 avril 1984 et du 26 février 1987 et de l'Accord canado-soviétique sur la coopération dans l'Arctique et le Nord du 20 novembre 1989,

Tenant compte de la Déclaration d'amitié et de coopération entre le Canada et la Fédération de Russie, en date du 1^{er} février 1992,

Conformément au Traité d'entente et de coopération entre le Canada et la Fédération de Russie, en date du 19 juin 1992,

Sont convenus de ce qui suit: